

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 12 mai à 18 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme MENARD Elise, Mme NICOUD Armelle, Mme COMBECAU Solenn.

Absents excusés : M. LE CLEGUEREC Marc, M. HIERNAUX Vincent donne pouvoir à M. HOUDAILLE Philippe, M. VERSET Nicolas, Mme LE PAGE Hélène.

Secrétaire de séance : M. MONTHILLER Gérard.

- **Le compte rendu de la réunion du conseil municipal dernière est approuvé à l'unanimité.**

En préambule, monsieur le maire remercie les membres du conseil municipal sortant de leur présence. En effet, en raison de la crise sanitaire qui frappe le monde, relative à la pandémie du Coronavirus ou Covid19 et du confinement qui en découle depuis le 17 mars 2020, l'installation du conseil municipal n'a pas pu être réalisée.

Pour respecter les règles d'hygiène et gestes barrières de vigueur actuellement, la réunion de conseil se tient en présence uniquement de Madame Verbeke, 1^{ère} adjointe, de M. Verbeke, conseiller municipal ainsi que de M. le maire dans la maison de village.

Les autres membres présents sont connectés à la réunion en visioconférence. Ce mode de participation ayant été autorisée par les autorités françaises pendant cette crise.

Le conseil municipal remercie chaleureusement les habitants ayant apporté leur aide et soutien au sein de la commune. Tout particulièrement les membres du foyer rural qui ont réalisé 170 masques en tissu pour la population moussyacoise, permettant à chaque habitant de disposer d'un masque alors que leur approvisionnement dans le pays était difficile. Il remercie aussi les personnes qui ont participé à l'entretien du village, individuellement ou bien collectivement (en respectant les gestes barrières).

La commune de Moussy a prouvé à nouveau la nécessité et l'importance de son existence en tant que collectivité locale.

Elle a fait preuve d'initiative en organisant les réunions en visioconférence entre les maires de la communauté de communes Vexin centre proposées par son Président Michel Guiard et les services de l'Etat.

Madame la Présidente du Conseil Départemental a fait parvenir un courrier en mairie pour remercier les membres du foyer rural de leur initiative.

Le maire de la commune est fier de pouvoir compter parmi ses administrés, autant de personnes désireuses de servir le bien commun pour l'intérêt de tous.

Délibération relative à une demande de subvention au titre d'une Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR)

Projet : Informatisation de la mairie et de la maison de village

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler et compléter le matériel informatique en place devenu obsolète et souhaite équiper la mairie et la maison de village, d'outils informatiques afin de pouvoir continuer à répondre aux enjeux de la numérisation des services de l'Etat et d'apporter le bénéfice de cette technologie aux habitants de la commune.

Pour financer ce projet, la mairie sollicite une subvention au titre de la DETR.

Il expose la note détaillée (en annexe) du projet dont la réalisation se décline en 3 sous-projets :

- **Renouvellement et complément des équipements informatiques en place,**
- **Couverture wifi sécurisée de la maison de village et de la mairie,**
- **Installation d'une solution collaborative pour réunions et activités diverses.**

Cette demande rentre dans la catégorie d'opérations éligibles fixées par la commission DETR 2019 :
=> **Nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

Monsieur le maire précise que deux sociétés ont été contactées pour l'obtention de devis estimatifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

De demander une DETR au taux de 60 % selon le plan de financement ci-dessous :

Opération	Montant Total HT D'après devis estimatif	Montant subvention DETR 60 %	Montant à la charge de la commune
Information de la mairie et de la maison de village	4 600,00 €	2 760,00 €	1 840,00 €

- Plan de financement global. Date de réalisation : 2020
 - Coût : **4 600,00 € HT – 22 596,00 € TTC**
 - **Subvention DETR demandée : 2 760,00 €**
 - Solde à la charge de la commune par autofinancement : **1 840,00 € HT + 920,00 € TVA soit 2 760,00 € TTC.**

Ce coût comprend une marge d'imprévue estimée à 10 % du total HT.

- De prévoir la réalisation des travaux sur l'année 2020
- De s'engager à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué,
- De ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
- Autorise le maire à signer tous les documents pour réaliser cette opération.



Informations diverses

Remise en état du talus – entrée du village entre le cimetière et la place de la vieille mare : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion en visioconférence avait eu lieu le 11 mai. Les travaux de remise en état vont commencer prochainement.

Elagage chemin n° 1 – Chemin du moulin-neuf à Gouline : Les travaux d'élagages le long du chemin ont commencé.

Séance levée à 19 heures 30

Fait à MOUSSY, le 12 mai 2020

Le maire,
Philippe Houdaille

